



Rattrapage de la hausse des loyers sur 5ans

Par **ruaulpa**, le **02/11/2008** à **17:30**

Je suis locataire depuis le 1Mai 1993. Mon loyer n'a pas été révisé depuis 1998. Mon propriétaire demande une révision rétroactive de mon loyer depuis 1998 et demande également le paiement rétroactif de la hausse des loyers sur 5ans. Le loyer de 1998 est de 347Euros. La réactualisation donne un loyer révisé de 437Euros au 1er Mai 2008. Le rattrapage rétroactif demandé est de 3850Euros.

Suis-je obligé de payer le rattrapage des loyers sur 5ans.

Quels sont mes droits pour ne pas payer ce rattrapage?

Si pas d'autre solution que de payer quel sont mes droits pour échelonner le paiement au maximum.

Peut-on également échelonner la hausse du loyer quei est importante.

Quel sont les risques si je refuse de payer le rattrapage du loyer.

Merci d'avance pour votre réponse.

Patrick

Par **magali29**, le **02/11/2008** à **17:51**

Bonjour, je ne pense pas que votre proprio puisse exiger un rattrapage retroactif des loyers puisque c'est lui qui n'a pas révisé le montant de celui-ci tous les ans.Ca me paraît un peu gros. Vous pouvez vous renseigner a l' ADIL sur vos droits.